

Réserve communale solidaire

Crise sanitaire, accident technologique, inondations, épisodes caniculaires... Dans toutes ces situations, la Ville se mobilise pour les Quevillais. Certains habitants, solidaires de leurs concitoyens les plus touchés, se portent volontaires pour apporter leur aide aux services municipaux. Afin de structurer et renforcer cette solidarité, la Ville propose une réserve communale solidaire.

Une réserve communale de sécurité civile, qu'est-ce que c'est ?

La réserve est constituée de citoyens bénévoles et volontaires. Elle a vocation à intervenir uniquement pour le soutien et l'assistance de la population. Elle ne se substitue ni ne concurrence les services publics de secours et d'urgence. Sauf exception, la réserve est engagée uniquement sur le territoire communal. Elle est placée sous l'autorité du Maire. Le réserviste bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, puis de façon régulière.

Quelques exemples de missions :

- Missions opérationnelles
 - appui au recensement des personnes vulnérables
 - assistance matérielle aux personnes sinistrées
 - participation à l'évacuation le cas échéant
 - accueil de sinistrés dans un centre d'accueil et de regroupement
 - suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou d'épidémie
- Assistance et accompagnement
 - aide des sinistrés dans leurs démarches administratives
 - collecte et distribution
- Prévention
 - sensibilisation de la population aux dispositifs d'alerte et

d'information

- préparation de la population aux comportements à adopter face aux risques

Quelles conditions pour être réserviste ?

Toute personne de plus de 18 ans peut s'engager dans la réserve, sans condition d'aptitude physique. Le réserviste signe un acte d'engagement de 1 à 5 ans renouvelable. Cet acte procure une protection juridique. L'activité du réserviste ne peut excéder 15 jours ouvrables par an.

Engagement dans la réserve communale solidaire

Les inscriptions pour la réserve solidaire sont closes. Elles pourront reprendre au besoin.

Plus d'informations en contactant la Ville aux coordonnées ci-dessous.

contact

Hôtel de Ville

Coordonnées :

- 02 35 68 93 00
- mairie@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue, 76120 Grand Quevilly